



Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 4 février 2015 à 20 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 27 janvier 2015, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Cécile Peltier, Michel Forget, Marie-Madeleine Bergot, Pascale Douineau, Eric Alagon, Nadine Constantino, Daniel Le Bras, Gildas Le Bozec, Manuel Pottier, Géraldine Chéreau, Isabelle Baltus, Gérard Jambou, Stéphanie Mingant, Christophe Couic, Géraldine Guet, Jean-Pierre Moing, Yvette Metzger, Patrick Vaineau, Cindy Le Hen, Bernard Nedellec, Carole Anache, Erwan Balanant, Alain Kerhervé, Françoise Cordroc'h, Yvette Bouguen, Serge Nilly

Pouvoirs :

David le Doussal a donné pouvoir à Gérard Jambou
Pierrick Le Guirrinec a donné pouvoir à Eric Alagon
Martine Brézac a donné pouvoir à Erwan Balanant
Stéphane Guillevin a donné pouvoir à Serge Nilly

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Carole Anache

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/02/2015
Publication : 12/02/2015

2 - Convention avec l'Union Commerciale et la Chambre de Commerce et d'Industrie pour la mise en place du FISAC : avenant n°1 – conditions financières

Pour l'"autorité Compétente" par délégation

Exposé :

Par délibération en date du 24 septembre 2014, le Conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat entre la Ville, la Chambre de Commerce et d'Industrie et l'Union des Commerçants et Indépendants de QUIMPERLE. Cette convention permet le versement d'une aide financière à l'UCI destinée à financer des actions dans le cadre du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC).

Afin de définir les modalités de versement de cette subvention, il y a lieu de prévoir un avenant n°1 à cette convention, annexé à la présente délibération.

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver l'avenant n°1 à la convention de partenariat avec l'Union Commerciale et la Chambre de Commerce et d'Industrie pour la mise en place du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC).
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant.

Avis favorable de la commission des finances et de l'évaluation des politiques publiques du 28 janvier 2015

Décision : **après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.**

Pour expédition conforme
Le MAIRE,
Michaël QUERNEZ.